



Déclaration d'impôts

Par Floriane

Bonjour, suite à un oubli de déclaration des impôts 2018 et 2019, l'administration fiscale nous réclame ces impôts + les frais de retard. Hors, ces impôts ont déjà été prélevés à la source. Nous avons fait un recours gracieux qui a été rejeté. Nous nous préparons à monter un dossier pour le conseiller fiscal de l'Aisne. Devons-nous prendre un avocat ? Comment expliquer à l'administration fiscale que nous n'avons pas essayé de la léser mais seulement qu'on croyait que la déclaration était automatique puisqu'on est prélevés à la source ? Où et comment faire des démarches pour contester ? Il ne nous reste qu'un mois...

Merci de votre réponse.